

Les risques liés à l'électricité pour les intervenants peuvent être **l'électrocution** (décès par électrisation), **l'électrisation** (passage d'un courant électrique à travers l'organisme humain), des brûlures (électrisation ou causées aux particules en fusion...) ou encore des **lésions oculaires** comme un éblouissement (projection de particules en fusion par un coup d'arc...).

Il existe des travaux hors tension et des travaux au voisinage du risque électrique.

## La déclinaison pratique des exigences

Afin de se prémunir du risque électrique :

- Je possède toujours une **attestation de mise sous régime**, avant d'intervenir sur l'intervention
- Je vérifie **les points clés de la consignation**, en local, en cohérence avec mon attestation de mise sous régime.
- J'interviens en respectant mon habilitation
- Je ne porte pas d'objets métalliques : bracelet, piercing, montre, clefs etc...
- Je porte ou j'utilise **l'équipement de protection prévu** pour mon activité et en bon état.

### Rappel des cinq étapes suivantes

1. Identification de l'installation concernée.
2. Séparation de toute source d'énergie électrique.
3. Condamnation en position ouverture des organes de séparation.
4. Vérification de l'absence de tension (VAT).
5. Mise à la terre et en court-circuit.

Les 3 premières : Chargé de consignation,  
Les 3 dernières : Chargé de travaux.

### Equipements de protection prescrits

Pour :

- Les manœuvres d'exploitation supérieure à 24 V (domaine TBT, BT, HTA)
- Les manœuvres d'appareil de coupure protégé dans une enveloppe métallique ne présentant aucune pièce Nues Sous Tension, tensions HTA (6,6 kV) et BT (380 V)
- Les activités de maintenance d'un appareil électrique.

Par principe, il faut considérer que les coffrets et armoires électriques peuvent présenter des PNST. L'intervenant doit, avant de procéder à l'ouverture de la porte, s'équiper des EPI pour toute tension > 24 V



Pour :


- Les manœuvres des disjoncteurs et des sectionneurs de puissance des tableaux équipés de tiroirs du domaine BT



### Les EPI « électricien » peuvent être retirés si et seulement si :

- ET - Le contrôle de la VAT a été réalisé par le chargé de travaux avec l'ensemble des EPI
- ET - Que la partie de l'ouvrage concerné a été mis à la terre
- ET - En court-circuit ou que celle-ci a été séparée physiquement du reste de l'ouvrage

## Observables terrain : risque ELECTRIQUE

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Régime de consignation</b>                                     | Régime de consignation avec vérification des points clés identifiés   |   |
| <b>Opérations sur matériels de 24V à 6,6kV et plus</b>            | <b>Port obligatoire des EPI (même en 24V) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Casque isolant avec écran facial rabattu et mentonnière en place</li> <li>- Gants isolants adaptés à la tension</li> <li>- Vêtements de travail fermés avec manches et jambes longues, poignets fermés et col remonté</li> <li>- Tapis ou chaussures isolantes (si demandé par l'AdR)</li> <li>- Interdiction de porter des objets métalliques : bracelet, piercing, montre, bagues, clefs...</li> </ul> |    |
|   | Aucun matériel (échafaudage, échelle, caisse à outils...) dans les locales batteries sans AdR<br>Aucun travailleur à moins de 30 cm d'une pièce sous tension  |  |
| <b>Sous les lignes Haute Tension (50m)</b>                        | Grues, échafaudages, échelles, nacelles, citernes, camions, bungalows, conteneurs... sont reliés à la terre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 0 à 5m = gros câble en cuivre</li> <li>- de 5 à 50m = câble jaune/vert</li> </ul>   |  |
| <b>Câbles électriques</b>   | Dans le passage d'une porte, le câble est protégé par une protection rigide (attention à la rupture de sectorisation)   |   |
|   | Aucun câble dénudé, rafistolé, scotché...   |  |
|   | Les câbles (rallonges, alimentation des matériels 220V...) sont mis dans les chemins de câble existants et déroulés entièrement (Risque incendie)   |   |
|   | Câbles désaffectés sont manchonnés (scotch interdit) et identifiés  |  |
| <b>Locaux batteries, locaux électriques, coffrets électriques</b> | Les locaux batteries, les locaux électriques, les coffrets électriques sont fermés à clef <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir une armoire électrique = port des EPI</li> <li>- Armoire électrique ouverte = Balisage + DT SC MTE</li> </ul>   |  |